

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de captage AEP des Scourtils et à l'instauration des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique présentée par le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de la région de Martel sur les territoires des communes de Saint-Denis-Les-Martel et de Floirac (46)

Par arrêté n° E-2018-157 du 3 juillet 2018, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mercredi 5 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018 inclus**.

Au terme de la procédure, le préfet du Lot statuera par arrêté sur l'utilité publique du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le commissaire enquêteur est Madame Suzanne MAURE, cadre territorial en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique sont consultables :

- sur le site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr). Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : epcaptagescourtils@orange.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné ;
- sur support papier, en mairie de Saint-Denis-Les-Martel (siège de l'enquête). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique, à la DDT du Lot, 127 Quai Cavaignac à Cahors, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16 h.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par écrit à Madame le commissaire-enquêteur avec la mention « Captage AEP des Scourtils » à la mairie de Saint-Denis-Lès-Martel (46 600). Ces observations sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public comme suit :

- **Mercredi 5 septembre 2018 de 10 h à 12 h en mairie de Saint-Denis-Les-Martel ;**
- **Vendredi 14 septembre 2018 de 10 h à 12 h en mairie de Floirac ;**
- **Vendredi 14 septembre 2018 de 15 h à 17 h en mairie de Saint-Denis-Les-Martel ;**
- **Samedi 29 septembre 2018 de 10 h à 12 h en mairie de Saint-Denis-Les-Martel ;**
- **Vendredi 5 octobre 2018 de 15 h à 17 h en mairie de Saint-Denis-Les-Martel.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairie(s) de Saint-Denis-Les-Martel et de Floirac et sur site Internet des services de l'État du Lot (www.lot.gouv.fr) à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations techniques peuvent être demandées auprès de Monsieur Cyril DELPORTE, chargé d'études ressources en eau au Conseil départemental du Lot, soit par téléphone (05 65 53 43 22) ou par courriel (cyril.delporte@lot.fr).

Cahors, le - **3 JUIL. 2018**

Le Directeur Départemental
des Territoires

Philippe GRAMMONT